

RÈGLEMENT DES RANDO-RAID SFR - SAISON 2008

(au 8 Octobre 2007)

ARTICLE I - ORGANISATION GÉNÉRALE

1. COMMUNITY S.A / Pôle SAGA EVENTS organise les RANDO-RAID SFR.

Adresse du comité de course :
COMMUNITY S.A / Pôle SAGA EVENTS - RANDO-RAID SFR
6 rue Louis Pasteur - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 0820 901 109 (0,12 Euros TTC/min)
Fax : 01 45 29 03 26

2. Les inscriptions pour la Finale et l'information des coureurs sur la saison 2008 sont gérées par COMMUNITY S.A / Pôle SAGA EVENTS

3. Les RANDO-RAID SFR 2008 se composent de 11 Sélectives du Championnat de France Universitaire (CFU) de Rando-Raid SFR et d'une Finale, soit 12 épreuves. Les Sélectives Universitaires du Championnat de France sont ouvertes au Grand-Public.

4. Le parcours de chaque étape ne sera dévoilé que lors de la remise du road-book le matin même de la course.

5. Le règlement est identique pour les 12 étapes.

ARTICLE II - LES SÉLECTIVES

1. La Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) organise le Championnat de France Universitaire de Rando-Raid SFR. Le Comité National d'Organisation (CNO) a été créé au sein de la FF Sport U pour manager l'ensemble des épreuves. Le CFU 2008 s'articule autour de 11 Sélectives inter-académiques qui aboutiront à la Finale Nationale du Championnat de France Universitaire de Rando-Raid SFR, les 14 et 15 2008.

2. Les Sélectives inter-académiques sont organisées par les Comités d'Organisation Locaux (COL). Ces Comités sont constitués d'une équipe d'environ 15 étudiants (issus d'une AS, d'une grande école, d'une Faculté ou encore d'une filière universitaire) sous tutelle d'un professeur référent.

3. Inscriptions et informations sur les Sélectives, sont gérées par les COL.

4. 11 Sélectives académiques seront organisées en 2008. Chaque épreuve se déroule sur 1 journée. Les vérifications techniques se dérouleront obligatoirement la veille de la course.
Calendrier :

- 11 Sélectives entre le 23 mars et le 25 mai 2008
- 1 Finale les 1^{er} et 15 juin 2008

5. Pour être inscrit dans la catégorie CFU, l'équipe doit être composée de 4 étudiants dont 2 minimum licenciés FF Sport U. Les équipes ne remplissant pas cette condition seront automatiquement inscrites en catégorie Grand Public et participeront au Challenge Grand Public.

ATTENTION : Tous les étudiants participant à la Finale du CFU 2008 devront être licenciés à la FF Sport U. Les équipes étudiantes et Grand Public qualifiées pour la Finale devront être OBLIGATOIREMENT composées au minimum de 2 membres de l'équipe initiale.

ARTICLE III - CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les RANDO-RAID SFR se déroulent en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées.

2. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications. Les équipes inscrites en seront alors informées.

3. Par le seul fait de l'inscription, les concurrents s'engagent :
- à prendre conscience du présent règlement et à s'y soumettre
- à attester savoir nager

Ils acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, la FF Sport U, Community S.A / Pôle Saga Events et SFR des images et des photos les représentant individuellement ou collectivement réalisées par les photographes/caméramen officiels et Migoo TV. Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication, en particulier pour la TV, la presse, l'affichage, Internet www.randoraid.com, et ce pour une durée de deux ans à compter du dernier jour de l'événement. De plus, tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, telles qu'elles sont proposées dans le cadre du Rando-Raid SFR. Dans tous les cas, les concurrents devront respecter le code de la route. À tout moment et quelles que soient les conditions, ils doivent maîtriser leur vitesse et leur vélo, le cas échéant descendre de leur vélo et continuer à pied.

ARTICLE IV - PROGRAMME GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

Jour 1 : VÉRIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES ÉQUIPES INSCRITES.

Jour 2 : COURSE.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques du moment ou de supprimer certaines épreuves et ce, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

ARTICLE V - LES ÉQUIPES

1. Les équipes sont composées de 4 personnes : 3 personnes en course et 1 assistant/remplaçant. (déplacements éventuels à prévoir avec le véhicule d'assistance pour la Finale).

Il ne peut y avoir que 3 personnes en course à la fois. L'assistant/remplaçant peut intervenir à chaque point d'assistance pour remplacer un des membres de l'équipe. Le membre de l'équipe remplacé devient assistant à son tour, et peut réintégrer l'équipe dès le point d'assistance suivant pour remplacer un coéquipier ou une coéquipière.

Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire.

Les équipes peuvent être masculines, mixtes ou féminines (hors Sélectives).

Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

2. L'âge minimum pour participer aux RANDO-RAID SFR est de 18 ans pour les Sélectives Universitaires.

RÈGLEMENT DES RANDO-RAID SFR - SAISON 2008

(au 8 Octobre 2007)

Lors de la Finale, l'âge minimum est de 18 ans pour les parcours « Loisir » et le parcours « Finale ». Pour les mineurs souhaitant prendre le départ d'une Sélective ou de la Finale, des dérogations seront accordées au cas par cas sur simple demande. Une décharge de responsabilité (avec autorisation de soins) signée par les parents ou le responsable légal devra alors être fournie à l'organisation. Chaque équipe doit comprendre au minimum deux personnes majeures dont une toujours en course.

Les concurrents doivent fournir à l'organisation :

- Étudiants licenciés FF Sport U : une photocopie de leur licence de l'année universitaire en cours.

- Grand Public et Étudiants non licenciés FF Sport U : un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités du RANDO-RAID SFR datant de moins d'un an. Seuls les originaux ou des copies certifiées conformes (signées par l'intéressé) des certificats médicaux sont acceptés.

3. Assurances : les concurrents doivent être en possession d'une couverture Responsabilité Civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation aux **RANDO-RAID SFR**.

4. Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

5. Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté dans les diverses disciplines retenues.

6. L'organisation peut obliger un concurrent à consulter un médecin présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les médecins présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.

7. Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait.

ARTICLE VI - L'ASSISTANCE

1. Lors de la Finale, chaque équipe doit disposer d'une assistance composée d'un assistant/remplaçant et d'un véhicule capable de transporter les équipiers et le matériel de l'équipe.

NB : seuls les véhicules d'assistance, officiellement inscrits auprès de l'organisation, sont autorisés à pénétrer dans les zones d'assistance (1 véhicule par équipe).

2. Lors de la Finale, les assistances devront respecter le road-book qui leur sera délivré lors de l'accueil.

3. Toute assistance portée à une équipe en dehors des points d'assistance indiqués par l'organisation, entraînera la disqualification de cette équipe.

4. L'équipe est composée de 4 personnes (3 personnes en course et un assistant/remplaçant). Une autre assistance peut se joindre à l'équipe, mais ne pourra en aucun cas faire

office de remplaçant, sa présence devra être signalée à l'organisation.

5. Le départ de chaque section se fera dans les limites horaires mentionnées sur le road-book ou annoncées par l'organisation. Concernant ces horaires, les équipes sont entièrement responsables et autonomes.

ARTICLE VII - PRINCIPES ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. PRINCIPES

Un seul format de parcours est proposé pour les Sélectives du CFU (45 à 55 km).

Deux parcours sont proposés aux participants de la Finale :

- le parcours « Finale » (environ 50 km)

- le parcours « Loisir » (de 2h30)

Ces deux parcours ont en commun les points de départ, d'arrivée et empruntent des portions communes.

La Finale du CFU ainsi que celle du Challenge Grand Public se déroulent sur le parcours « Finale ».

Les départs sont donnés en ligne.

Les équipes enchaînent sans interruption des sections en Parcours Pédestre avec Orientation, VTT et Canoë.

Des contrôles de passage obligatoires et des points d'assistance autorisés sont mis en place tout au long du parcours.

À chaque point d'assistance, les équipes peuvent intervertir les rôles entre l'un des équipiers en course et l'équipier assistant.

2. TEMPS DE COURSE

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée.

Un temps maximum est imposé pour chaque section du parcours. Les équipes ayant dépassé le temps maximum autorisé ne pourront s'élancer sur la section suivante. Elles pourront cependant reprendre le parcours en sautant une section (transportées par leur assistance). L'équipe qui aura sauté une ou plusieurs sections, ou dépassé le temps limite d'une section sera classée après les équipes qui auront effectué la totalité des sections. L'équipe se verra attribuer le plus mauvais temps réalisé sur la section + 1h00.

3. LES DÉPARTS

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard et/ou les bracelets fournis par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

4. LES CONTRÔLES DE PASSAGE (CP)

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours. Chaque Contrôle de Passage manqué sur une section entraîne une « pénalité épreuve » : 20 mn par CP de pénalité pour les Parcours d'Orientation et 1h00 pour les parcours de VTT et de Canoë.

Les équipes doivent se présenter au complet et groupées à chaque CP. Elles sont responsables de leur carton de pointage ou puce électronique : aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage, de perte du carton de pointage ou de la puce électronique.

Une pénalité de 5 mn sera appliquée si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

La personne portant le carton de pointage ou la puce doit annoncer le passage de l'équipe spontanément à chaque CP.

RÈGLEMENT DES RANDO-RAID SFR - SAISON 2008

(au 8 Octobre 2007)

5. LES DISCIPLINES SPORTIVES

- a) PARCOURS PÉDESTRE AVEC ORIENTATION
- b) VTT
- c) CANOË, KAYAK, RAFT...

6. L'ITINÉRAIRE ET FLÉCHAGE

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés sur le terrain, sous peine de pénalité.

Le fléchage ne dispense pas de regarder la carte. Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage.

L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

7. LE ROAD-BOOK

Le road-book supplé et complète le présent règlement.

Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le road-book.

ARTICLE VIII - CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENTS

1. LE CHRONOMÉTRAGE

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes.

Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.

2. LES CLASSEMENTS

2 classements seront établis sur les Sélectives :

- Championnat de France Universitaire pour les étudiants licenciés FF Sport U
- Grand Public pour tous les autres (Grand Public et Étudiants non licenciés FF Sport U)

4 classements seront établis lors de la Finale :

- Finale du Championnat de France Universitaire pour les étudiants licenciés FF Sport U qualifiés lors des Sélectives.
- Finale du Challenge Grand Public pour les équipes Grand Public qualifiées lors des Sélectives
- Parcours "Finale" pour le Grand Public non qualifié
- Parcours "Loisir"

3. LES CATÉGORIES

Chacun des classements comprend les catégories suivantes :

Catégorie Hommes

Catégorie Mixte : minimum 1 femme toujours en course.

Catégorie Femmes (uniquement lors de la Finale) : 3 femmes toujours en course.

NB : Dans le cas d'une équipe composée de 3 hommes + 1 femme, l'équipe sera inscrite dans le classement masculin si la femme ne fait pas toutes les sections.

NB : Lors des Sélectives Universitaires, la catégorie Femmes est intégrée à la catégorie Mixte.

4. LES PRIX SPÉCIAUX (HORS ÉTUDIANTS)

Lors de la Finale, des prix spéciaux seront attribués :

- **Prix équipes Abonnés SFR** (au moins 2 abonnés SFR hors SFR la Carte sous justificatif)
- **Prix Entreprises** (minimum 2 personnes d'une même société sous justificatif)

5. LA REMISE DES PRIX

Sur chaque épreuve, une remise des prix récompensera, dans chaque classement, les 3 premières équipes des différentes catégories (cf. VIII 2,3).

Lors de la Finale, un tirage au sort récompensera deux équipes pour chacun des prix (Abonnés SFR ; Entreprises)

6. LES RÉCLAMATIONS

Seules les réclamations écrites et signées par le capitaine, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de :

- 30 minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée par l'équipe pour des réclamations relatives au règlement de la course.
- 1 heure après l'affichage des résultats pour des réclamations relatives au traitement des résultats.

Passés ces délais, les classements seront officiels.

Le Jury de Course qui statuera sur les réclamations est composé :

- du Directeur de Course
- du Responsable Chronométrage / Traitement des Résultats
- du Responsable Terrain

ARTICLE IX - L'ÉQUIPEMENT

1. TENUE DE COURSE

Les concurrents d'une même équipe doivent si possible courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur la poitrine.

Pas de sac sur le dos pour les épreuves de navigation ! Les sacs peuvent être attachés dans le bateau.

2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Une équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas complet.

Sur chaque road-book figure le matériel obligatoire à emmener sur chaque section. À tout moment, cet équipement peut être vérifié.

Par équipe : 1 boussole ou montre boussole, 1 couverture de survie, 1 porte-carte étanche, 1 téléphone portable chargé, 1 sifflet.

Par équipier en course : 1 VTT, un casque VTT, 1 gourde ou équivalent, 1 veste coupe-vent et 1 paire de chaussures fermées type basket (obligatoire pour l'épreuve de navigation).

Pour le canoë : 1 gilet de sauvetage correctement attaché et 1 casque en rivière (> classe II) (fournis par l'organisation)

Ce matériel sera vérifié par l'organisation lors de l'enregistrement des équipes la veille, à l'exception du VTT et du matériel de navigation.

Matériel conseillé : un lycra long (haut et bas) et 1 trousse de premier secours (désinfectant, compresses, pansements, sparadrap...)

Attention : l'organisation ne réparera pas vos VTT.

NB : matériel minimum de réparation à prévoir : 1 pompe, 1 nécessaire de réparation de crevaisson, 1 dérive chaîne, 2 maillons rapides, 1 clef à molette et 1 jeu de câbles.

3. MATÉRIEL FOURNI PAR L'ORGANISATION

- Le matériel nécessaire pour la navigation : embarcation, gilet, casque et pagaie
- Les road-books et les cartes pour la course
- Les dossards et le carton de pointage ou la puce électronique de pointage.

NB : les cartes de parcours pédestres d'orientation sont distribuées au départ de la section.

RÈGLEMENT DES RANDO-RAID SFR - SAISON 2008

(au 8 Octobre 2007)

ARTICLE X - FORFAIT

Pour les Sélectives, les déclarations de forfait doivent être adressées directement au COL concerné qui statuera sur les conditions de remboursement des droits d'inscription.

Pour la Finale, les déclarations de forfait doivent être exprimées par lettre recommandée avec accusé de réception chez Community S.A / Pôle Saga Events : tout forfait exprimé un mois avant la course entraînera le remboursement des droits versés. Tout forfait exprimé entre 30 et 15 jours avant la course entraînera le remboursement de 50% des droits versés. Pour tout forfait exprimé moins de 15 jours avant la course, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation ; le cachet de La Poste faisant foi.

ARTICLE XI - PÉNALITÉS ET ABANDONS

1. PÉNALITÉS

Liste non exhaustive :

- Dossard non-visible : 15 minutes
- Pointage non groupé : 15 minutes
- Perte de dossard : 1 heure
- Casque VTT manquant : disqualification
- Gilet de sauvetage manquant : disqualification
- Couverture de survie manquante : 1 heure
- Gourde manquante : 1 heure par gourde manquante
- Autre matériel manquant : 15 minutes
- CP manqué en Parcours d'Orientation : 20 mn /CP
- CP manqué en VTT et Canoë : 1 heure
- Perte de la puce électronique : cf. art VII.4
- Abandon de détritrus : mise hors course.
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course
- Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course
- Évolution sur des itinéraires non autorisés (routes, zone dangereuse etc...): mise hors course
- Infraction sur l'identité : mise hors course
- Section manquée (cf. Art VII-2) : temps réalisé par l'équipe la plus lente sur la section + 1 heure de pénalité.

2. ABANDONS

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul ; l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non-respect de cette clause, qui entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre étape.

Une équipe réduite à deux personnes peut continuer mais sera hors classement. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation. Les dossards doivent être restitués à l'arrivée.

ARTICLE XII - DROITS D'ENGAGEMENT INSCRIPTION

Les droits d'engagements diffèrent selon les Sélectives Universitaires.

Pour plus de détails : www.randoraid.com.

Les droits d'engagement pour la Finale sont :

- Gratuits pour les équipes étudiantes licenciées FFSportU, qualifiées lors des Sélectives Universitaires (CFU).
- Gratuits pour les équipes Grand Public qualifiées pour le Challenge Grand Public
- De 120 € pour les équipes Grand Public non qualifiées.

- De 15 € par participant au parcours « Loisir »
- Pour valider leur inscription, **toutes les équipes** doivent toutefois nous faire parvenir un chèque de caution de **120 euros par équipe**, à l'ordre de **Community S.A / Pôle Saga Events**.

Le chèque sera restitué aux équipes bénéficiant de la gratuité à la fin de la Finale.

L'inscription d'une équipe ne pourra être prise en compte qu'à la réception de la totalité des éléments constitutifs du dossier.

Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RANDO-RAID SFR
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.
- La location du matériel de navigation
- la collation à l'arrivée de la course

Si pour quelques raisons, vous devez annuler votre inscription après envoi du dossier, vous devrez nous faire parvenir, par lettre recommandée avec accusé de réception une lettre expliquant votre forfait, accompagnée des pièces justificatives (certificat médical...). cf : article X - Forfait